

PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ 2025

JE PARTICIPE
DU 11 AU 25 JUIN !



L'ORÉAL

L'Oréal a l'intention de vous offrir l'opportunité de participer à son plan d'actionnariat tous les ans¹ pour vous permettre d'investir à votre rythme.

DÉCOUVREZ LE PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ DE L'ORÉAL

Le plan d'actionnariat salarié de L'Oréal vous donne l'opportunité de vous associer aux résultats du Groupe en devenant actionnaire à des conditions préférentielles.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous les salariés ayant 3 mois d'ancienneté, consécutifs ou non, dans une société du Groupe L'Oréal adhérente au Plan d'Épargne Entreprise Groupe (PEEG), entre le 1^{er} janvier 2024 et le 25 juin 2025 et étant toujours présent le dernier jour de la période de souscription, à savoir le 25 juin 2025.

Condition pour les retraités : en tant que retraité, vous bénéficiez du prix de souscription décoté comme les salariés, mais pas de l'abondement (conformément à la réglementation), et vous devez régler le montant de votre souscription par prélèvement bancaire.



QUELS SONT LES AVANTAGES DE CE PLAN 2025 ?

1 ■ UNE DÉCOTE DE 20 % SUR LE PRIX DE RÉFÉRENCE DE L'ACTION

Le prix de souscription sera fixé le 6 juin 2025 et sera égal au prix de référence diminué de la décote de 20 %. Le prix de référence est la moyenne des cours d'ouverture de bourse de l'action L'Oréal relevés entre le 9 mai et le 5 juin 2025 (inclus).

2 ■ JUSQU'À 3 ACTIONS OFFERTES PAR AN PAR L'ORÉAL



Pour une souscription de ...	+	Vous recevrez au titre de l'abondement versé par L'Oréal	=	Montant total de l'investissement
1 action		1 action		2 actions
2 actions		1 action		3 actions
3 actions		2 actions		5 actions
4 actions		2 actions		6 actions
5 actions		2 actions		7 actions
6 actions et au-delà		3 actions		9 actions et au-delà

Pour 6 actions achetées et au-delà, vous recevrez au titre de l'abondement le maximum prévu de 3 actions.

3 ■ LES DIVIDENDES ÉVENTUELS

Vous bénéficierez des dividendes éventuels versés chaque année. Ces dividendes seront automatiquement réinvestis dans le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (« FCPE ») et seront majorés de 10 % après deux années civiles pleines de détention de vos actions.

4 ■ LA POSSIBILITÉ DE PAYER EN 10 FOIS

Vous pouvez opter pour un prélèvement sur salaire en 10 mensualités de 220 € maximum, soit 2 200 € au total et dans la limite de 10 % de votre salaire net mensuel pour régler votre souscription.

¹ Les offres d'actionnariat futures seront soumises notamment à l'approbation préalable des actionnaires de la société et de son conseil d'administration, à l'autorisation des autorités concernées, notamment l'Autorité des Marchés Financiers en France, à la réalisation des démarches requises auprès des représentants du personnel ainsi qu'aux conditions de marché et à la conjoncture. Il est précisé que les conditions proposées pourraient varier d'année en année.

À L'ISSUE DE VOTRE PARTICIPATION AU PLAN, VOUS SEREZ ACTIONNAIRE DE L'ORÉAL²

Comme pour tout actionnaire, votre investissement suivra l'évolution du cours de l'action L'Oréal à la hausse comme à la baisse. Il comporte donc un risque de perte en capital.

VOTRE INVESTISSEMENT EST BLOQUÉ 5 ANS

Votre investissement est bloqué jusqu'au 30 juillet 2030, sauf cas de déblocage anticipé, et ne peut être transféré vers un autre support de placement avant cette date.

VOUS BÉNÉFICIEZ DE LA FISCALITÉ FAVORABLE DU PEEG

Votre souscription se fait dans le cadre du PEEG. Vous bénéficiez donc des avantages sociaux et fiscaux qui y sont associés.

■ À la souscription :

La décote est exonérée d'impôt et de charges sociales. L'abondement est exonéré d'impôt mais soumis à la CSG / CRDS (au taux actuel de 9,7%).

■ Pendant les 5 ans de détention :

Les dividendes éventuels seront réinvestis dans le FCPE « Actions L'Oréal » et sont exonérés d'impôt sur le revenu.

■ À la sortie du Plan :

Vos plus-values éventuelles sont exonérées d'impôt sur le revenu et soumises seulement aux prélèvements sociaux (au taux actuel de 17,2%).

Vous bénéficiez de la prise en charge des frais de tenue de compte par L'Oréal.



COMMENT SOUSCRIRE ?

1

CONNECTEZ-VOUS
SUR WWW.INVEST.LOREAL.COM

2

CLIQUEZ SUR LE BOUTON « SOUSCRIRE »

3

IDENTIFIEZ-VOUS GRÂCE À VOS IDENTIFIANTS

4

FAITES VOS CHOIX EN COMPLÉTANT
L'ÉCRAN DE SOUSCRIPTION

5

N'OUBLIEZ PAS DE VALIDER
VOTRE SOUSCRIPTION

Un seul ordre de souscription
est autorisé par salarié



MINIMUM 160€

Cependant, l'abondement en actions offert par L'Oréal ne débute qu'à compter de l'acquisition de l'équivalent d'1 action.



MAXIMUM 20 ACTIONS L'ORÉAL³

Ce nombre pourra être réduit en cas de sursouscription.

CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE POUR
En savoir plus sur l'offre
Faire des simulations d'investissement
Souscrire du 11 au 25 juin 2025



invest.loreal.com

² Indirectement via le FCPE « Actions L'Oréal - Actionnariat salarié Relais 2025 »

³ Ce montant peut être réduit en cas de sursouscription.